

SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026 par M. CURUTCHARRY, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Étaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, Mme BIDART Leire, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

Procurat(s) :

Était excusé :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 mars 2026 - Date d'affichage : 16 mars 2026

OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DÉFENSE- NOMENCLATURE 5.3

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire du 26 octobre 2001 relative au correspondant défense et instruction ministérielle du 8 janvier 2009.

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal désigne parmi ses membres un correspondant défense qui constitue un relais d'information entre le Ministère des Armées et la Commune sur les questions de sécurité et de défense. Tout conseiller municipal peut être désigné à cette fonction qui n'est pas obligatoirement confiée à des anciens militaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur **Antton CURUTCHARRY** en qualité de Maire en charge des questions de défense.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 30/03/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 30/03/2026